

La réforme du lycée GT

I. En seconde GT

En classe de seconde, il y aura peu de changements. Néanmoins, certains points seront ajoutés :

- Un **test numérique de positionnement** sera passé par les élèves en début d'année pour évaluer leur niveau en français et en mathématiques. En fonction des résultats à ce test de positionnement, de **l'accompagnement personnalisé** sera mis en place tout au long de l'année (l'accent sera mis sur l'expression écrite et orale).
- Un aide à l'orientation

II. La voie technologique

Aucun changement sur les séries :

STI2D	Sciences et technologie de l'Industrie et du Développement Durable	STMG	Sciences et technologie du Management et de le Gestion
STD2A	Sciences et technologie du Design et des Arts Appliqués	STAV	Sciences et technologie de l'Agronomie et du Vivant
STL	Sciences et technologie de Laboratoire	TMD	Techniques de la Musique et de la Danse
ST2S	Sciences et technologie de la Santé et du Social	STHR	Sciences et technologie de l'Hôtellerie et de la Restauration

Des ajustements seront apportés pour proposer un socle de culture commune articulé avec les enseignements de spécialité et l'aide à l'orientation.

III. La voie générale

Les filières générales actuelles (S, ES et L) disparaissent. Les classes de premières et terminales seront constituées d'un socle de culture commune, de disciplines de spécialité, d'orientation et d'enseignements facultatifs.

1. Le socle de culture commune et l'orientation

Matière	Horaires première	Horaires terminale
Français	4h	-
Philosophie	-	4h
Histoire - géographie	3h	3h
Enseignement moral et civique	0h30	0h30
LV1 et LV2	4h30	4h
EPS	2h	2h
Enseignement scientifique*	2h	2h
Orientation	1h30	1h30
TOTAL	17h30	17h

*Enseignement scientifique : À la croisée des Sciences de la vie et de la Terre (SVT), de la Physique-Chimie (PC) et des Mathématiques, les thématiques traitées incluent notamment l'usage d'outils numériques comme les logiciels de calcul ou de simulation, les interfaces de programmation, les tableurs etc.

2. Les disciplines de spécialité

L'élève choisit obligatoirement ses disciplines de spécialité parmi la liste suivante :

- **Trois** en classe de première => 12h au total
- **Deux** en classe de terminale (parmi les trois suivies en première) => 12h au total

Spécialité	Horaires première	Horaires terminale
Arts	4h	6h
Ecologie, agronomie et territoires	4h	6h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4h	6h
Humanités, littérature et philosophie	4h	6h
Langues, littératures et cultures étrangères	4h	6h
Langues, littératures et cultures de l'Antiquité		
Mathématiques	4h	6h
Numérique et sciences informatiques	4h	6h
Sciences de la vie et de la Terre	4h	6h
Sciences de l'ingénieur	Horaires spécifiques	Horaires spécifiques
Sciences économiques et sociales	4h	6h
Physique-chimie	4h	6h

3. Enseignements facultatifs

L'élève peut choisir s'il le souhaite **1 enseignement facultatif** en classe de **première** et un **second** en classe de **terminal**.

Choix possible en première		Choix possible en terminale uniquement	
Arts	1h30	Mathématiques expertes*	1h30
EPS	1h30	Mathématiques complémentaires**	1h30
Langues et Culture de l'Antiquité	1h30	Droit et grands enjeux du monde contemporain	1h30
LV3	1h30		

*Mathématiques expertes : en option pour les élèves ayant choisi la spécialité mathématiques

**Mathématiques complémentaires : en articulation avec les spécialités SVT ou SES

IV. Le nouveau Baccalauréat Général

Le baccalauréat 2021 reposera pour une part sur un **contrôle continu** et pour une autre part sur des **épreuves terminales**.

L'épreuve anticipée écrite et orale de français se déroulera comme aujourd'hui en fin de première (fin du mois de juin).

En terminale, deux épreuves écrites portant sur les disciplines de spécialité auront lieu au retour des vacances de printemps et deux épreuves se dérouleront à la fin du mois de juin : l'écrit de philosophie et l'oral préparé au long des années de première et terminale.

Le contrôle continu sera composé d'épreuves communes organisées pendant le cycle terminal : la classe de première et la classe de terminale.

1. L'obtention du BAC

Pour obtenir le BAC, les quatre principes restent inchangées :

- ✓ Le bac est obtenu à partir d'une moyenne générale de 10/20.
- ✓ Il n'existe pas de note éliminatoire ou de note de plancher.
- ✓ Le système actuel de compensation et de mentions est maintenu.
- ✓ L'oral de rattrapage est maintenu en tant que seconde chance.

2. Les épreuves finales

Les épreuves finales compteront pour **60% de la note finale**.

Comme aujourd'hui, chaque lycéen préparera une **épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de première (fin juin)**.

En classe de terminale, il préparera quatre épreuves finales :

- **Deux épreuves écrites** porteront sur les disciplines de spécialité choisies par le candidat. Ces épreuves se dérouleront au **retour des vacances de printemps**.
- **Une épreuve écrite de philosophie**. Cette épreuve se déroulera **fin juin**.
- **Un oral de maturité d'une durée de 20 minutes**. L'épreuve orale repose sur la **présentation d'un projet préparé dès la classe de première** par l'élève. Cette épreuve se déroulera **fin juin**.
Cet oral se déroulera **en deux parties** : la présentation du projet sur une ou deux disciplines de spécialité choisies par l'élève et un échange à partir de ce projet. Le **jury** sera composé de **trois personnes**.

3. Le contrôle continu

Le contrôle continu comptera pour 40% de la note finale.

Le contrôle continu reposera sur des épreuves communes organisées au cours des années de **première et de terminale** et portées sur des disciplines étudiées par l'élève. Ces épreuves communes pourront avoir lieu **en janvier et avril de l'année de première, puis en décembre de l'année de terminale**.

Pour garantir l'égalité entre les candidats et les établissements scolaires, une "banque nationale numérique de sujets" sera mise en place et les copies anonymisées seront corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.

Les bulletins scolaires seront pris en compte pour une part limitée (10% de la note finale) afin de valoriser la régularité du travail de l'élève.

Les **deux langues vivantes** étudiées seront évaluées **à l'écrit et à l'oral selon les standards européens**. L'écrit sera évalué dans le cadre des épreuves communes et l'oral à partir de **février** de l'année de terminale.